

vous propose une journée de formation sur le thème:

Gestion de l'eau : Régie publique - contrats privés, des éléments pour choisir et agir.

**Du vendredi 16 novembre
 au samedi 17 novembre 2007**

**à l'Hôtel Le California
 22 rue Charles Domercq
 33800 Bordeaux**

05 56 91 17 25
 Face à la gare Saint-Jean.

Le droit à la formation des élu(e)s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. Les frais de formation de l'élu-e constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et Citoyenneté*.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si *Formation et Citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 50%.

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et Citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Les tarifs pour les journées de formation:

Elu(e)s et agents territoriaux des communes de :

- moins de 1000 habitants	450 €
- de 1000 à 5000	550 €
- de 5000 à 10000	600 €
- de 10000 à 20000	650 €
- de 20000 à 30000	700 €
- de 30000 à 40000	750 €
- de 40000 à 45000	800 €
- de 50000 à 60000	850 €
- de 60000 à 70000	900 €
- plus de 70000	950 €
Conseillers Généraux et Régionaux	950 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et le déjeuner.

Bulletin d'inscription aux journées (valant convention simplifiée de formation)

Gestion de l'eau : Régie publique - contrats privés, des éléments pour choisir et agir.

organisées par Formation et Citoyenneté,

du vendredi 16 au samedi 17 novembre 2007,

à l'hôtel Le California, 22 rue Charles Domercq, 33800 Bordeaux.

L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

Bulletin à renvoyer par courrier
 ou par télécopie au 01 43 79 32 09

Nom : _____ Conseil régional : _____ Signature de l'élu(e) inscrit(e) à la journée : _____

Prénom : _____ Conseil général : _____

Adresse : _____ Commune de : _____ Collectivité territoriale : _____

Code Postal : _____ Nombre d'habitants _____ Signature du responsable _____
 avec cachet :

Ville : _____ (pour les élus communaux) : _____

E-mail : _____

Fonction élective : _____

CACHET

Gestion de l'eau : Régie publique - contrats privés, des éléments pour choisir et agir.



Vendredi 16 novembre

14h00 Accueil.

14h15 Introduction : eau et service public quelles exigences ? par **Jean-Luc TOULY***, Président de l'ACME (Association pour le Contrat Mondial de l'Eau).

14h30 Choisir en connaissance de cause :
- Connaître les différents modes de gestion et le rôle des élus correspondant,
- comparer les coûts,
- savoir lire un contrat de délégation,
par **Patrick DU FAU DE LAMOTHE**, expert comptable, membre de Transcub, association d'usagers de la communauté urbaine de Bordeaux.

18h00 Fin de la première journée.

*Auteur avec Robert Lenglet de : L'eau des multinationales. Les vérités invouables, Fayard, 2006.

Samedi 17 novembre

9h00 Accueil café.

9h30 L'expérience de Neufchâteau: passage de la délégation au retour en régie puis en régie autonome, par **Pascal CABLEY**, Directeur de la REAN (Régie Eaux et assainissement de Neufchâteau).

11h30 Les raisons éthiques, écologiques, sociales et antilibérales d'une gestion publique et citoyenne de l'eau, par **Jacques PERREUX**, vice-président du conseil général du Val de Marne délégué à l'eau, l'assainissement et au développement durable.

13h00 Déjeuner.

14h30 Une expérience de retour en régie, réalités sociales, juridiques et financières par **Raymond AVRILLER**, ingénieur d'études, conseiller municipal de Grenoble, membre de la régie des eaux de Grenoble et d'assainissement communautaire.

17h30 Clôture.

Formation et Citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris

formation
& citoyenneté